

Le Plan de conservation de l'île de Bere, Conseil du patrimoine et Groupe du projet de l'île de Bere

Le Plan de conservation de l'île de Bere a pour objectif d'assurer à l'île un avenir durable. Il met en évidence l'utilité d'une approche de la gestion de l'île axée sur le paysage. Conformément à la Convention européenne du paysage, le plan a été conçu avec la pleine et entière participation des insulaires de Bere qui sont intervenus en amont en concevant des stratégies destinées à protéger et à gérer leur paysage. S'en est suivie une série de projets inspirés par la philosophie du plan qui contribue à l'élaboration des politiques aux niveaux régional, national et européen. Le plan de conservation est également devenu un modèle de bonnes pratiques pour d'autres îles d'Europe.



Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu la grande valeur du projet. Ce solide Plan de conservation de l'île de Bere représente une approche exemplaire et remplit tous les critères du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, notamment en matière de participation du public et de sensibilisation. Il mobilise des acteurs divers (populations locales, universités dans le cadre du programme Erasmus, armée, etc.). Le projet conjugue nature et économie, et apporte des solutions en matière de gestion des déchets. Il présente une gestion intégrée réalisée avec les moyens disponibles, et est attaché à tous les secteurs de la vie insulaire. Il a précisément pour résultat la stabilisation de la population sur l'île, alors que la dépopulation des zones rurales est un problème à l'échelle européenne. Cette réalisation est d'une bonne dimension et un exemple utile.